

norables députés de l'opposition ne manquent jamais de critiquer le moyen adopté ou de s'en attribuer le mérite. C'est une des beautés d'une opposition vigoureuse. Comme je l'ai déjà dit, ce débat est étranger à la question qui nous occupe, et comme la Chambre doit en être saisie sous une autre forme, je ne vois pas qu'il y ait intérêt à le continuer.

M. CARVELL: Nous devons tous des remerciements à l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Currie) qui vient de nous faire une conférence sur ce que l'opposition doit faire et ne pas faire. A titre de membre de cette Chambre, il a sans doute le droit de nous faire la leçon, s'il le juge à propos, mais il y en a certainement quelques-uns parmi nous qui continueront à faire ce qu'ils croiront être leur devoir, sans se préoccuper de savoir s'il est préférable de discuter cette question ce soir ou plus tard.

Je n'ai porté aucune accusation contre le Gouvernement ni contre le compagnie William Davies. J'ai exposé la question aussi équitablement qu'il était possible de le faire. J'ai expliqué que M. O'Connor avait fait un rapport et que la compagnie William Davies dépensait des sommes considérables en frais de publicité, pour mettre un rapport contradictoire sous les yeux du public. Si les faits mentionnés dans ce que la compagnie Davies fait publier dans les journaux sont exacts, ses profits n'atteignent pas un cent par livre. Je suis assez homme d'affaires pour admettre que ce n'est pas un profit exagéré bien que la somme totale des profits peut être assez élevée, car cette maison fait d'énormes affaires. Si, d'un autre côté, les profits de la compagnie Davies sont de cinq cents par livre, sur un article d'alimentation, je dis que c'est un profit exorbitant; c'est pourquoi je demande que l'affaire soit tirée au clair une fois pour toutes, afin que nous sachions la vérité. Je proteste contre la nomination du président de la commission, parce que je crois que le public n'obtiendra pas justice. Mon attitude est tellement claire que j'espère que l'honorable député de Simcoe-Nord lui-même la comprendra.

M. CURRIE: L'honorable député change d'attitude si souvent qu'il n'est pas toujours facile de le suivre.

M. MCKENZIE: Que ce soit ou non le moment de discuter cette question, nous la discutons depuis quelque temps et, quoi qu'en dise l'honorable député de Simcoe-Nord, il vaut autant continuer le débat. Il arrive assez souvent de nous écarter des règle-

ments, mais l'honorable député de Simcoe-Nord est toujours là pour nous ramener dans le droit chemin. Si nous ne nous amendons pas nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes, car il ne manque jamais d'indiquer la procédure à suivre, de fournir les preuves et de prononcer la sentence. Il se constitue le juge, le jury, le témoin et même la cour d'appel.

Malgré l'absence du premier ministre et de plusieurs de ses collègues, je constate avec plaisir la présence parmi nous du ministre des Finances (sir Thomas White). Il est avocat et très au courant de la manière dont ses enquêtes doivent être conduites. Je veux que cette affaire du rapport O'Connor soit discutée à fond, car elle est très importante pour mes commettants. Je représente des centaines d'électeurs qui ne sont pas des producteurs, d'habiles ouvriers qui doivent pourvoir à la subsistance de leurs familles et qui ont tout intérêt à savoir si ce rapport est vrai ou faux. Si le rapport est bien fondé, le Gouvernement devra adopter un moyen quelconque de venir en aide à la population qui achète les produits que cette compagnie vend à des prix exorbitants. J'habite la même province que M. O'Connor, c'est un avocat de renom qui a exercé sa profession pendant vingt-cinq ans dans la Nouvelle-Ecosse.

Le premier ministre le connaît très bien et, vu qu'il le connaît, il l'a fait venir ici et lui a confié un poste éminent et onéreux sous la tutelle du ministère. M. O'Connor a été chargé de faire une enquête. Je n'ai pas vu le texte de l'ordre de renvoie; cependant, je tiens pour acquis que, si la besogne ministérielle s'accomplit d'une façon pratique, les choses que M. O'Connor devait mettre en lumière ont été bien coordonnées avant de lui être soumises. Le ministère a dû lui dire: "Voici certaines affaires qui doivent faire l'objet d'une enquête; recueillez la preuve et présentez un rapport". Je serais vraiment surpris que M. O'Connor eût reçu carte blanche pour faire enquête sur tout ce qui lui venait en l'idée, car si le ministère agissait ainsi, il n'y aurait plus de fin aux rapports qu'il recevrait. Toutefois, je prends pour acquis que certaines questions ont été soumises à M. O'Connor qui a présenté des conclusions à leur sujet. Je demande au ministre des Finances, en sa qualité d'avocat et d'homme doué de beaucoup de bons sens, ce qu'il y a à faire si le rapport de M. O'Connor n'est pas complet et satisfaisant. Ceux des intéressés qui sont mécontents demandent un nouveau procès. M. O'Connor déclare qu'en sa qualité de tribunal enquê-